

Arrêté du 3 avril 2017 fixant pour l'année 2017 les paramètres d'application du mécanisme de dégressivité tarifaire prévus par l'article R. 162-42-1-4 du code de la sécurité sociale

03/04/2017

Ce texte arrête le champ des prestations d'hospitalisation concernées par l'application du mécanisme de dégressivité tarifaire, ainsi que la valeur de seuil de minoration appliqué au volume d'activité.